

TRAVAUX REGARD ROUTE DE LA NEUVILLE

Un mail à M. GUITTARD, du Département a été envoyé concernant le regard de la route de La Neuville, indiquant que des dégâts avaient eu lieu lors des broyages, il a été demandé de ne pas supprimer ce regard qui est essentiel dans ce secteur pour l'évacuation des eaux et de le réparer en faisant le nécessaire pour le signaler afin de la préserver.

ÉTAT DES LIEUX ENTRÉE DE CHEMINS SUITE INTEMPÉRIES

Un état des lieux des dégradations de chemins va être réalisé et des courriers vont être envoyés si nécessaire. **Les chemins doivent être remis en état avant le 30 avril, la lame de l'AFR est disponible pour cet usage. Il est rappelé qu'aucun matériaux (pierres, gravats) doit être utilisés pour combler les chemins, seule la terre végétale doit être utilisée.**

RESPECT DES ENTRÉES DE CHEMINS CALCAIRE

Un état des lieux des entrées de chemins calcaire va être réalisé et des courriers vont être envoyés si nécessaire.

DIVERS

- Bornage de la modification du tracé du chemin rural sera effectué par M. HASLOUIN Patrick et M. CHESNOY Philippe.
- Convention tripartite entre la commune, le service assainissement et l'AFR à prévoir pour l'entretien du puisard, de la mare et de la canalisation qui achemine l'eau traitée de la station d'épuration à la mare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

En mairie, le 20/03/2024
Le Président

